



Qui va payer pour le nématode du pin ?



Dans notre numéro 31, nous évoquons l'apparition du nématode du pin dans le Sud-Ouest, apparition qui a provoqué - et on le comprend - un certain affolement dans la filière. En effet, les mesures de surveillance et de prévention sont draconiennes, dictées par l'Europe et transposées par la France. Le ministère de l'Agriculture a annoncé un plan d'abattage préventif pour éviter la propagation du parasite. Considéré par les autorités comme *«une menace sanitaire majeure»* pour les forêts de résineux, il est classé *«organisme de quarantaine prioritaire»* par la législation européenne. Des coupes rases sont

prévues dans un rayon de 500 m autour des foyers de contamination repérés et une zone tampon est mise en place dans un rayon de 20km, pour une période de quatre années. Des mesures sévères mais probablement nécessaires pour éviter que le nématode ne se propage dans ce qui se présente comme un garde-manger géant. Quoi de mieux en effet qu'un champ de résineux pour régaler une population de nématodes du pin ? Alors qu'une forêt d'essences mélangées ne serait probablement impactée qu'à la marge, une forêt équienne est une aubaine pour ce petit parasite.

Mais comme à chaque accident climatique (tempête de 1999, grêle de 2022, ...), les pouvoirs publics sont prompts à annoncer, sous la pression des syndicats de sylviculteurs comme de la filière bois, de [nouveaux plans d'indemnisation](#), allant de 100 à 4 000€* par arbre abattu, selon différents critères . Ceux-ci ne nous chagrinerait pas s'ils allaient à des propriétaires soucieux de l'intérêt général et ne confondant pas forêt et plantation... Mais les tenants de la forêt irrégulière seraient sans doute moins impactés, comme expliqué plus haut.

Dans les réunions publiques que nous organisons à destination des propriétaires forestiers ou du grand public, nous sommes souvent interpellés par de gros propriétaires qui se présentent en entrepreneurs, nous faisant la leçon en nous rétorquant que nous devrions épargner les propriétaires qui font vivre la filière en prenant des risques.

Or qui prend des risques à ce jour ? L'apparition du nématode nous montre une fois de plus que les plantations sont bien plus largement soutenues financièrement que les forêts vertueuses en futaie irrégulière.

Dès lors, ne serait-il pas temps de reconsidérer la question, d'inverser les logiques de financement et de penser prévention au lieu de réparation ? De financer plus massivement les propriétaires attentifs aux services écosystémiques rendus par les forêts afin de détourner progressivement les autres des pratiques industrielles ? Voire de rémunérer les services écosystémiques ?

C'est une telle politique que SOS Forêt Dordogne appelle de ses vœux, faute de quoi, nous continuerons à courir après chaque catastrophe pour essayer de réparer un monde que nous abîmons un peu plus chaque jour.

*Les sommes les plus importantes concernent des arbres de parcs et jardins, ainsi que l'indique l'arrêté du 22 décembre 2025.



Rejoignez-nous nombreux !

Mieux connaître
nos actions

Le châtaignier en Dordogne

1. Le dépérissement des châtaigniers est-il un prétexte ?



Dans la presse locale, les articles se concentrent quasi exclusivement sur le point de vue de l'État et des acteurs forestiers, présentant les dispositifs publics comme la seule solution face au dépérissement des châtaigniers. C'était encore le cas dans un article récent de Sud-Ouest, intitulé *Face au changement climatique, comment recomposer le massif forestier périgourdin ?*

La forêt y est abordée comme simple ressource à exploiter, pas comme un écosystème vivant.

Le « dépérissement inéluctable » justifie des coupes rases massives et des plantations de résineux ou d'essences exotiques, comme le chêne rouge d'Amérique, envahissant localement, sans réflexion sur les impacts écologiques ni sur les alternatives naturelles.

La diversification des essences est réduite à une logique industrielle, laissant de côté la régénération naturelle et la gestion douce.

Plus grave, le discours met l'urgence climatique au service de la productivité, occultant les solutions plus durables et le temps long nécessaire à la forêt. En réalité, le châtaignier peut parfois encore résister si on adapte la sylviculture de façon raisonnée.

Ces articles ressemblent moins à une analyse qu'à un argumentaire justifiant des choix productivistes, au détriment de la biodiversité et des pratiques alternatives.

2. Face au dépérissement des châtaigniers en Dordogne : agir oui, mais comment ?

Les articles présentent surtout le point de vue de l'État et des acteurs forestiers, valorisant les dispositifs publics (France Relance, France 2030, Plan Nation

Verte) sans contrepoint scientifique ou citoyen. La forêt y est abordée avant tout comme ressource à gérer, plus que comme écosystème.

Le dépérissement des châtaigniers est présenté comme quasi inéluctable, justifiant la transformation des peuplements, alors que certaines souches anciennes ou châtaigniers issus de semis naturels restent résilients.

Le terme « recomposition » cache souvent de vastes substitutions d'essences, incluant des espèces exotiques comme le chêne rouge d'Amérique, classé envahissant localement. Ces arbres sont surtout choisis pour leur croissance rapide, leur rentabilité et leur adaptation supposée au climat futur, sans prise en compte des impacts écologiques.

La diversification des essences est présentée comme une solution, mais souvent mise en œuvre via coupes rases et plantations industrielles, sans régénération naturelle ou gestion douce. D'autres enjeux, comme l'impact des sols ou la possibilité de ne rien faire sur certaines parcelles, sont peu abordés. Comme souvent, l'homme est prêt à jouer les apprentis sorciers...

Nos médias mainstream choisissent trop souvent d'informer sur les politiques publiques, mais manquent de pluralité de points de vue, confondent adaptation climatique et logique productiviste, et ignorent les conséquences écologiques à long terme. Une analyse plus complète devrait inclure des experts indépendants et des gestionnaires alternatifs.

SOS Forêt Dordogne sollicite souvent l'ensemble des journaux périgourdins pour contrebalancer ce discours productiviste dominant. Si la Dordogne Libre nous ouvre souvent ses colonnes, les autres font un peu trop souvent la sourde oreille à notre goût !



**40 000 signatures
pour la pétition de SOS Forêt
Dordogne : la réponse de la
préfète de Dordogne ne peut
nous satisfaire !**

Marie AUBERT, préfète de Dordogne a répondu à notre courrier, avec toujours les mêmes chiffres creux qui ne tiennent aucun compte de la réalité de l'urgence climatique et environnementale (notamment l'effondrement de la biodiversité). Suite à cet échange de courriers, nous



**Canopée publie pour la
première fois un suivi national
inédit des coupes rases en
France continentale.**

Ce rapport apporte des éléments de réponse à plusieurs questions clés :

- observe-t-on une augmentation ou une diminution des coupes rases depuis 2018 ?
- cette pratique est-elle plus fréquente en forêt publique ou en forêt privée ?
- quels sont les territoires les plus impactés ?

rencontrerons prochainement le directeur de la DDT24. Nous ne manquerons pas de tenir nos adhérents informés de ces échanges.

En savoir plus

– est-elle moins répandue au sein des parcs naturels régionaux, des forêts anciennes et des sites Natura 2000 ?
– quelle est son ampleur dans les zones à forte pente et le long des ripisylves ?

Nous sommes associés à cette démarche et rencontrons les responsables de cette action le 23 février.

Assister à la conférence à Paris



Dates à retenir

10 février à Guéret, Festival pour des forêts vivantes

21 février au Café Lib, projection débat, Le vivant qui se défend de Vincent Verzat

25 février, à Paris: conférence de Canopée sur la cartographie des coupes rases (voir plus haut)

Consulter l'agenda

Municipales :
continuons d'interpeler élus et candidats !



Il y a aussi de bonnes nouvelles!

Un de nos adhérents s'est récemment lancé dans une formation professionnelle en MFR. Il témoigne :

Les 10 apprenants adultes à la MFR sont anti-coupes rases et pro-SMCC. Je craignais d'avoir affaire à des fans d'abatteuse, mais ce n'est pas le cas.

Le plus intéressant sont les TP en conditions forestières réelles, beaucoup d'informations y sont aussi données, c'est assez riche. Le seconde semaine s'est passée (2 jours de TP) sur une plantation de douglas abandonnée depuis 25 ans. Diagnostics forestiers, marquage, élagage...découverte des taillis de châtaigniers en pleine forme, des hêtres magnifiques... un autre univers loin des pins maritimes. La troisième semaine s'est passée durant trois jours sous la flotte et dans le froid. Encore un autre univers de forêts luxuriantes escarpées.

Je me suis cru à Bialowieza. Là c'était pour un entretien de ripisylve en bord d'étang, mais aussi diagnostics forestiers, manipulation de la tronçonneuse, équipements, règles de chantier, formalités, cubage. Bonne ambiance d'équipe.

Qui a dit qu'il était impossible de former des professionnels acquis à la SMCC ?

SOS Forêt Dordogne

37 rue de Puyguiller, 24190, Saint-Germain-du-Salembre

Cet email a été envoyé à {{ contact.EMAIL }}

Vous avez reçu cet email parce que vous vous êtes inscrit à notre newsletter.

[Se désinscrire](#)

